



Préfet de la Haute-Savoie

CERTIFICAT DE COMPETENCES DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
Vu l'arrêté ministériel du 14 mai 1993 portant agrément de la Fédération nationale de Protection civile pour les formations aux premiers secours ;
Vu la décision d'agrément n° PAE FPS – 1412 A 01 relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
Vu le procès verbal du jury d'examen en date du 9 décembre 2016;

Le préfet,

déclarant que Monsieur Alain MARCENGO, né(e) le 8 avril 1951 à Cadolive (13), remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de formateur aux premiers secours, conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié susvisé,

délivre à Monsieur **Alain MARCENGO** le présent certificat de compétences.

Fait à Annecy, le 13 décembre 2016.

Pour le préfet,
Le chef du service interministériel
de défense et de protection civiles

Olivier LABOUREY

PAE FPS – 74 – n°2016/33

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat